

compactus | Soutien du sucre suisse

CHOCOSUISSE et BISCOSUISSE regroupent des entreprises de toutes tailles qui, ensemble, transforment environ 40 pour cent du sucre suisse. Favorables au sucre suisse, nous œuvrons pour soutenir les cultivateurs de betteraves sucrières confrontés à des défis agricoles considérables. Dans cet encadré, vous trouverez la position de CHOCOSUISSE et BISCOSUISSE concernant le droit de douane minimal. Dans le compactus ci-dessous, vous trouvez des informations factuelles sur la situation des marchés sucriers suisse et européen ainsi que sur les mesures politiques prises en Suisse.

Actuellement, le droit de douane minimal prélevé sur le sucre est de 7 francs par 100 kg. Cette protection à la frontière détériore la compétitivité des industries suisses de chocolaterie et de confiserie, car elle les oblige à payer le sucre plus cher que leurs concurrents étrangers.

En fait, il n'y aurait pas besoin de droit de douane minimal, car les craintes exprimées lors de son introduction ne se sont pas vérifiées. Il n'y a eu ni dumping, ni inondation d'importations en provenance de l'UE. Depuis lors, les prix du sucre se sont redressés ; ayant presque atteint le double de leur prix indicatif à la fin de 2023. Aujourd'hui encore, les prix dans l'UE demeurent nettement supérieurs au prix indicatif.

Dans un tel contexte, une protection minimale aux frontières n'est pas, du point de vue du secteur de la chocolaterie et de la confiserie, une solution pertinente. Nous sommes plutôt favorables au maintien des paiements directs, car ceux-ci constituent une mesure plus appropriée pour soutenir les planteurs de betteraves sucrières. Contrairement au maintien du droit de douane minimal, une augmentation des paiements directs ne pèserait pas sur la place industrielle suisse.

Le droit de douane minimal sur le sucre non seulement crée une inégalité par rapport à d'autres produits agricoles, mais a aussi des effets secondaires négatifs et comporte des risques importants. Il doit continuer à être défini de manière à préserver aux transformateurs de sucre des armes égales. Sinon, la concurrence sera distordue au détriment de la place industrielle suisse qui héberge dans notre pays plus de 74'000 emplois. Cela contraindra les entreprises, qui se trouvent déjà dans un environnement tendu, à adapter leurs stratégies de production.

La raison principale de la distorsion de la concurrence résultant du droit de douane minimal réside dans le fait que, s'agissant du sucre, un désavantage sur le prix de la matière première ne peut pas être compensé dans le commerce avec l'UE. Induisant des prix suisses plus élevés, cette situation détériore, sur le marché international, la position concurrentielle des denrées alimentaires produites en Suisse. Les producteurs suisses sont alors discriminés tant sur le marché intérieur que sur le marché d'exportation européen.

De plus, le droit de douane minimal augmente la capacité du monopole sucrier à différencier ses prix, renforçant encore le risque de discrimination pour des PME qui, souvent, n'ont pas l'alternative de se tourner vers le sucre étranger. La compétitivité de ces clients de Sucre Suisse SA se trouve ainsi affaiblie.

La culture de la betterave sucrière continue à être confrontée à des défis en Suisse. Des régions entières sont infestées par des maladies végétales. La restriction des possibilités de traitement entraîne des pertes de récolte et diminue la disposition à opter pour cette culture. Il faut donc intensifier les démarches pour développer des variétés résistantes.

Afin de maintenir la compétitivité du secteur, il faut empêcher que le droit de douane minimal soit prolongé au-delà de 2026. Ce n'est qu'ainsi que la place industrielle suisse restera compétitive et pourra relever avec succès les défis à venir.

1. Situation

Le sucre suisse est au bénéfice d'une protection à la frontière et même, depuis 2017, d'un droit de douane minimal de 7 francs pour 100 kilogrammes. C'est le résultat des débats sur l'initiative parlementaire du Conseiller national Jacques Bourgeois *Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène*. Le droit de douane minimal a été introduit parce que l'on craignait un effondrement du prix du sucre dans l'UE suite à la décision de celle-ci, en 2013, d'abolir son régime de quotas pour le sucre en 2017. Les volumes de production ont ainsi été démuselés dans l'UE et les restrictions à l'exportation levées. En prévision de la baisse des prix du sucre dans l'UE, les sucreries européennes avaient déjà accru leur production afin d'optimiser leur situation économique, ce qui, corrélé à la bonne année de récolte qui a suivi, a fait s'éroder les prix sur le marché européen. Certains pronostics indiquaient que l'UE passerait du statut d'importatrice nette à celui d'exportatrice nette et que la Suisse serait inondée de sucre européen bon marché. Le porteur de l'initiative craignait que cette évolution ne fût renforcées par le renoncement réciproque aux mesures de compensation des prix pour le sucre présent dans les produits agricoles transformés, décision entrée en vigueur en 2005 dans le cadre du Protocole n° 2 de l'Accord de libre-échange de 1972, et que cela n'entraînât un recul de la culture betteravière en Suisse¹.

Contrairement aux craintes exprimées à l'époque, un tel scénario ne s'est pas réalisé. Les conditions du marché se sont certes durcies pour l'économie sucrière suisse au cours des dix dernières années, mais les difficultés ne s'expliquent pas par les craintes exprimées

dans l'initiative. Les causes résident plutôt dans d'autres facteurs, examinés plus en détail ici.

2. Marchés actuels du sucre et de la betterave dans l'UE et en Suisse

2.1. Production décroissante en Europe

Depuis la suppression des quotas sur le marché sucrier européen, la production sucrière européenne a diminué, augmentant les prix.



Source : [CEFS Statistics 2022/2023](#)

L'extension momentanée de 16 % de la surface cultivables pour les betteraves sucrières en 2017 a, dans un premier temps, causé une baisse de prix.² En réaction, de nombreux pays européens ont réduit leur production sucrière, plusieurs fabriques fermant. Entre 2017 et 2023, le nombre de sucreries utilisant des betteraves a baissé de 103 à 88 dans l'UE. Cinq années d'affilée, les surfaces de culture betteravière étaient aussi en légère baisse.

En 2023/2024, près de 15 mio. de tonnes de sucre ont été produites dans l'ensemble de l'UE (UE-27). Les chiffres records de 2017/2018 n'ont pas été atteints à nouveau. En outre, pour la première fois, le nombre de betteraviers dans l'UE est passé sous la barre des 100'000 personnes en 2022/2023.³

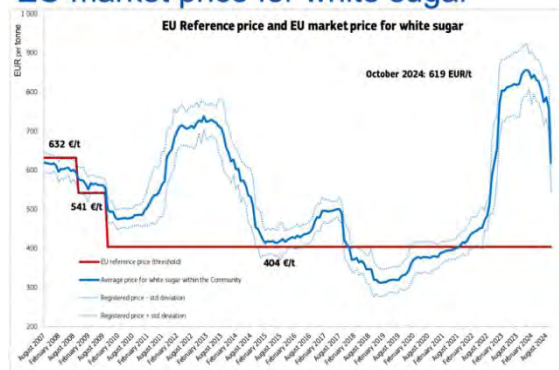
¹ [15.479 | Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour sauvegarder l'économie sucrière indigène | parlement.ch](#)

² [Rübenzucker und Rübenbauern | Land schafft Leben](#)

³ [CEFS Statistics for 2023](#)

2.2. Les volumes diminuant, les prix ont augmenté dans l'UE

EU market price for white sugar



Source MS notifications
Source : [Sugar - European Commission](#) - novembre 2024

Ces dernières années, le prix du sucre dans l'UE a par moment atteint des niveaux records, jusqu'au double du prix indicatif européen. Aujourd'hui, il est de nouveau en baisse, mais demeure nettement supérieur au prix indicatif.⁴

Ces dernières années, les prix ont augmenté pour différentes raisons. Les pertes de récolte en 2022/2023, dues à des températures plus élevées, à des épisodes soudains de gel et à des attaques de parasites, ont considérablement affecté la production de sucre dans l'UE. À cela s'est ajoutée l'impact de la guerre en Ukraine, un important producteur de sucre en Europe. La surface cultivée en betteraves sucrières en Ukraine a diminué de 183'000 hectares en raison de la guerre, et sur 33 sucreries, seules 23 étaient encore intactes en janvier 2023.⁵ Entretemps, la situation s'est détendue, le prix redescendant. Alors qu'il se situait encore à 760 euros la tonne de sucre en septembre 2024⁶, il n'était plus que de 619 euros la tonne en octobre.⁷

L'évolution future du prix du sucre dans l'UE sera influencée par différents facteurs dont les volumes produits, les prix de l'énergie, le climat et les maladies végétales. Les prévisions du marché peuvent toujours être affectées par des

événements imprévisibles. Toutefois, elles semblent actuellement présenter un retour aux prix élevé antérieur comme peu vraisemblable.⁸

2.3. L'UE, importatrice nette de sucre

Malgré l'augmentation des exportations des sucreries européennes vers le marché mondial, les besoins de l'UE ne peuvent plus être entièrement couverts en raison de la baisse du volume de production de ces dernières années, maintenant l'UE dépendante des importations. Certes, des excédents d'exportation ont été enregistrés dans certains cas, p. ex. après la suppression des quotas sucriers en 2017, mais l'UE s'est depuis lors principalement positionnée en tant qu'importatrice nette.⁹

2.3.1. Recul des importations suisses en provenance de l'UE

17 - Zucker und Zuckerwaren					
Periode ¹²	Handelspartner	Import		Wert (CHF)	Wert +/- %
		Menge (Kg)			
2015	EU		150305310	196232792	-21.1
2016			150309100	201448365	2.7
2017			15030706	206288309	-2.4
2018			179287841	206192258	0.3
2019			180655023	199299965	-3.7
2020			195476319	204878940	2.7
2021			198548820	217104570	6.1
2022			219837716	252027210	16.1
2023			180865488	288019233	14.3

1701.12 - Rübenzucker, roh, ohne Zusatz von Aroma- oder Farbstoffen					
Periode ¹⁶	Handelspartner	Import		Wert (CHF)	Wert +/- %
		Menge (Kg)			
2015	EU		69226	116979	54.9
2016			84735	238582	26.0
2017			82660	144549	-36.2
2018			55434	118713	-17.9
2019			67237	138860	17.1
2020			39802	70316	-49.3
2021			54483	102633	45.5
2022			22142	43448	-57.7
2023			48989	82283	89.3

L'excédent d'exportation temporaire de l'UE de 2017/18 n'a pas laissé de traces dans les statistiques d'importation de la Suisse. Au contraire : l'analyse des données du commerce extérieur suisse (Swiss-Impex) montre que les importations de sucre en provenance de l'UE n'ont jamais été aussi basses au cours des dix dernières années que juste après la suppression des quotas sucriers européens. La tendance du volume d'importation suisse de sucre de betterave brut est à la baisse. Les quantités importées de sucre et des produits

⁴ [Sugar - European Commission](#)

⁵ [KRITIS Zucker 2023 Stand 2023_06_12](#)

⁶ [166100ca-001d-4a6c-9c96-52af7d0e78c5_en](#)

⁷ [Agriculture and rural development: sugar market observatory](#)

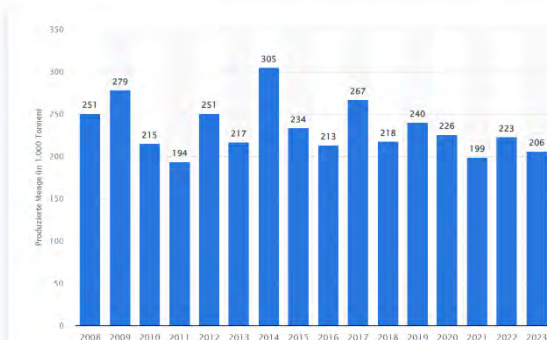
⁸ [Zucker - Futures Contract - Preise | 1912-2024 Daten | 2025-2026 Prognose](#)

⁹ [EU-Zuckermarkt: mehr Wettbewerb und Abschaffung des übertriebenen Schutzzolls für Verbraucher und Verarbeitungsindustrie notwendig - Bundesverband der Deutschen Süßwarenindustrie](#)

sucrés montrent aussi une stagnation, à l'exception de 2022, année de nette augmentation. Les chiffres pour 2023 sont à nouveau inférieurs au niveau de l'année précédente.

2.4. Volume suisse de production

In Schweizer Zuckerfabriken produzierter Zucker in den
(in 1.000 Tonnen)

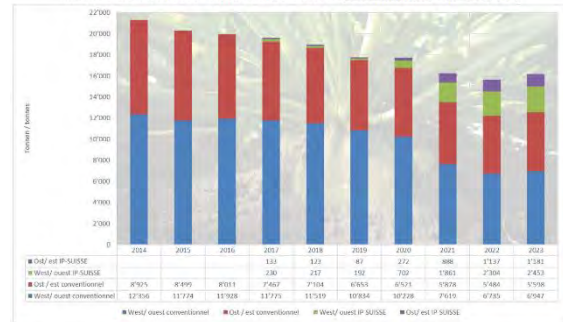


Source : [Statista](#)

Le volume de production du sucre suisse présente une tendance à long terme légèrement baissière. Selon les estimations actuelles, la récolte 2024/2025 est prometteuse.¹⁰

En Suisse, les surfaces de culture betteravière ont diminué au cours des dernières années. L'introduction, il y a deux ans, d'un système de contributions progressives par hectare a toutefois permis de renverser cette tendance. Les surfaces cultivées ont ainsi augmenté de 500 hectares en 2023 et de 300 hectares en 2024. Cette incitation financière s'est avérée être un instrument efficace pour stabiliser les surfaces cultivées.¹¹ Les cultures respectant le standard d'IP Suisse, dont la proportion ne cesse de croître depuis 2020, évoluent de manière très positive.

Rübenfläche Schweiz in ha konventionell & IP-SUISSE
Surface de betteraves à sucre suisses en ha conventionnel & IP-SUISSE



Suisse : [Statistique des betteraves à sucre 2023](#)

Les autres composantes du système de contribution ainsi que l'analytique des versements pour les betteraves sucrières seront détaillées au chapitre 3.

2.5. Facteurs indigènes et étrangers influençant le prix du sucre suisse

Le prix du sucre suisse est influencé par une multitude de facteurs. L'évolution des prix sur le marché international en est l'un des principaux. Le prix du sucre importé est aligné sur le marché de l'UE, mais renchérit par le droit de douane minimal. Ce renchérissement se répercute directement sur le prix du sucre suisse, indépendamment du niveau de prix sur le marché européen. Les chocs externes, tels que les conditions environnementales et les événements météorologiques extrêmes, susceptibles d'influencer la qualité et la quantité de la récolte, constituent un autre facteur.

Le marché suisse du sucre se caractérise par le monopole de Sucre Suisse SA (SuS). Étant l'unique transformateur de betteraves sucrières en Suisse, SuS dispose d'une forte capacité à fixer les prix. La non-publication par SuS des prix de vente officiels du sucre suisse complique la traçabilité des prix. Néanmoins, les rapports d'activité et l'évolution d'indices permettent d'identifier certaines tendances de l'évolution des prix. P. ex., le rapport d'activités de SuS montre qu'au cours de l'exercice 2022/2023, celle-ci a réalisé un chiffre d'affaires de 285 mio. de CHF, contre 221,5 mio. de CHF l'année précédente. La hausse des prix du sucre et la baisse des coûts de l'énergie ont

¹⁰ [Suedzucker posts Q2 profit slump, cuts FY outlook on weak sugar market | Reuters](#)

¹¹ [2024_06_26_prix-betterave-definitif-23-superieur-au-prix-indicatif_prix-indicatif-25-stable](#)

Compactus | Soutien du sucre suisse

permis d'accroître le bénéfice de 0,4 mio. à 4,5 mio de CHF.¹² Ces chiffres indiquent que les prix suisses ont augmenté de manière analogue aux prix de l'UE.

Un autre indice important pour déterminer l'évolution des prix du sucre est le prix des betteraves sucrières. SuS, en tant qu'unique transformateur de betteraves sucrières en Suisse, conclut chaque année des contrats de cultivation avec la Fédération suisse des betteraviers. Le prix payé aux betteraviers se compose de différents éléments : au prix de base fixé chaque année s'ajoutent les primes ou déductions qualitatives dépendant de la teneur en sucre, de la propreté et de l'état des betteraves. Le prix peut en outre être influencé par d'autres facteurs, comme les primes à la quantité, les indemnités de transport et les éventuelles participations aux excédents. Il résulte de ces facteurs un prix indicatif. La personne mandatée pour une étude économique commandée en 2019 par l'industrie sucrière s'était servi d'un prix hypothétique de 53,50 francs par 100 kg.¹³

Ces dernières années, le prix du sucre était ainsi plus élevé : 58 francs par tonne en 2023. Le prix effectivement versé la même année a même atteint 59,50 francs la tonne. L'introduction, en 2022, d'un modèle de prix progressif en fonction de la surface cultivée a finalement permis d'atteindre un prix de 62 francs par tonne en 2023.¹⁴ Malgré la baisse des prix dans l'UE et dans le monde, SuS a annoncé que le prix indicatif des betteraves sucrières resterait élevé l'année prochaine afin d'augmenter l'attractivité de la culture betteravière.¹⁵

L'influence des primes ou des déductions liées à la qualité s'illustre par l'exemple des prix du sucre de 2019 : des conditions météorologiques défavorables et une recrudescence des maladies ont considérablement affecté la qualité des betteraves, entraînant une baisse drastique des contributions qualitatives. Les moyens alloués

aux betteraves ont ainsi baissé en dépit des mesures de soutien. La contribution qualitative pour la teneur en sucre est passée de 25 francs en 2015 à seulement 7 francs en 2019.¹⁶

Les coûts de transformation constituent un autre facteur influençant le prix du sucre. Pour maintenir bas les coûts fixes par unité de sucre, il importe de faire fonctionner les installations à pleine capacité le plus longtemps possible. Plus la campagne de transformation est longue, plus les coûts, et donc le prix, peuvent être bas. Alors qu'une période de transformation dure souvent plus de 100 jours dans l'UE, elles sont plus courtes dans les sucreries suisses, ce qui entraîne un désavantage en termes de coûts en comparaison internationale.¹⁷

¹² [SuS_23_rapport_de_gestion_f_web_2.pdf](#)

¹³ [Betriebswirtschaftstudie Schweizer Zucker](#)

¹⁴ [Der Schweizer Bauer: Zuckerrüben: Auszahlungspreis über Richtpreis](#)

¹⁵ [Communiqué de presse : Prix définitif 2023 au-dessus du prix indicatif. Prix indicatif stable pour la récolte 2025 | Sucre Suisse SA](#)

¹⁶ [Syndrome Basses Richesses \(SBR\): Weniger Zucker wegen Zikade - bauernzeitung.ch | BauernZeitung](#)

¹⁷ [FF 2021 748 - initiative parlementaire. Stop... | Fedlex](#)

3. Politique suisse

3.1. Mesures de soutien à la production suisse de sucre

3.1.1. Droits de douane

Le taux des droits de douane sur le sucre est fixé, conformément à l'art. 5 de l'[Ordonnance sur l'importation de produits agricoles](#), de manière à ce que le prix du sucre importé, majorés des droits de douane et de la contribution au fonds de garantie, correspondent au niveau des prix européens. Pour ce faire, la différence entre le prix du sucre sur le marché mondial et le prix européen, relevée chaque mois, définit le droit de douane pour les importations suisses de sucre.¹⁸

Dans le contexte des prix bas du sucre et de la demande de l'initiative parlementaire, le Conseil fédéral avait décidé, le 30 novembre 2018, de compléter l'art. 5 de l'Ordonnance sur l'agriculture par un droit de douane minimal, limité dans le temps, de 7 francs par 100 kg. Suite à la décision du Parlement de fixer ce droit de douane minimal dans la Loi sur l'agriculture (LAgr), la date limite a été prorogée à 2026.¹⁹

En conséquence, le droit de douane est de 7 francs par 100 kg même si le calcul donne un droit de douane inférieur.

Depuis son introduction, le droit de douane minimal de 7 francs par 100 kg a été appliqué pendant 26 mois durant lesquels l'application de la méthode ordinaire aurait entraîné la fixation d'un prélèvement inférieur. Pour les 32 mois restants, jusqu'en octobre 2023, l'application de la méthode ordinaire a entraîné un droit de douane de 7 francs par 100 kg ou plus.²⁰

3.1.2. Paiements directs de la Confédération et des Cantons

Afin de rendre la culture de la betterave plus attractive pour les agriculteurs, de sécuriser la planification dans un contexte de coûts sensibles aux chocs et d'assurer l'approvisionnement en betteraves sucrières et en sucre

suisse, la Confédération accorde différents paiements directs supplémentaires.

- Les contributions à des cultures particulières encouragent la culture de plantes spécifiques, stratégiquement importantes ainsi qu'un enrichissement judicieux de l'assolement.²¹
- Les contributions à l'utilisation efficiente des ressources encouragent l'utilisation de techniques d'application précises pour les produits phytosanitaires.²²
- Les contributions au système de production visent à encourager des formes de production particulièrement proches de la nature et respectueuses de l'environnement ainsi qu'à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, à promouvoir la biodiversité fonctionnelle, à favoriser la fertilité des sols et à réduire l'impact sur le climat.²³
- Les contributions pour la sécurité de l'approvisionnement sont versées pour maintenir l'approvisionnement de la population. La contribution de base garantit la production éponyme ; elle est complétée par la contribution pour la promotion des terres ouvertes et des cultures pérennes.²⁴

Les contributions versées par la Confédération aux betteraviers se distribuent ainsi :

- Contribution pour les cultures particulières : *2'100 francs*;
- Contribution supplémentaire pour culture particulière : *200 francs*;
- Contribution pour l'agriculture biologique : *1'200 francs* ;
- Contribution pour le renoncement aux produits phytosanitaires dans les champs : *800 francs* ;

¹⁸ [RS 916.01 - Ordonnance du 26 octobre 2011 sur... | Fedlex](#)

¹⁹ [Protection douanière minimale pour le sucre et contributions à la culture de betterave fixées jusqu'en 2026](#)

²⁰ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20234154>

²¹ [Contributions à des cultures particulières](#)

²² [Contributions à l'utilisation efficiente des ressources](#)

²³ [Contributions au système de production](#)

²⁴ [Contributions à la sécurité de l'approvisionnement](#)

Compactus | Soutien du sucre suisse

- Contribution pour le renoncement aux herbicides dans les champs : 250 francs ;
- Contribution pour un traitement respectueux des sols : 250 francs.²⁵

Des contributions allant jusqu'à **5'900 francs par hectare et par an** peuvent ainsi être obtenues.

Plusieurs cantons ont alloué des fonds supplémentaires pour soutenir la culture betteravière ces prochaines années. En voici quelques exemples :

- Le Canton de Genève soutient, par des contributions supplémentaires, les betteraviers qui optent pour des méthodes de culture sans herbicides ou insecticides et/ou fongicides.
- Le Canton de Fribourg a décidé de financer paritairement une prime supplémentaire de 600 à 640 francs par hectare et par an. Depuis l'année dernière, une prime de solidarité de 4 francs par tonne s'y est ajoutée.²⁶
- Le Canton de Vaud, qui avait promis une contribution annuelle de 1,75 mio. de francs pour la réduction ou la suppression des produits phytosanitaires jusqu'en 2023, a poursuivi et renforcé son programme de promotion, *Plan Phyto*. Il sera donc encore possible de profiter de ce plan à l'avenir.²⁷
- Le Canton de Thurgovie, 2^{ème} site de production de Suisse en termes de volume, soutient le chargement ferroviaire des betteraves sucrières à hauteur de 3,50 francs par tonne chargée sur le rail.²⁸

3.1.3. Impact du droit de douane sur le sucre suisse

Le droit de douane minimal renchérit le sucre importé, et donc le prix du sucre suisse, indépendamment du niveau sur le marché européen.²⁹ Ce prix élevé ne se fait pas seulement sentir chez les consommatrices et consommateurs, mais aussi par l'industrie alimentaire suisse.³⁰

Environ 85 % du sucre fabriqué en Suisse est transformé par l'industrie alimentaire sise en aval.³¹ Mais les débouchés pour le sucre produit en Suisse sont toutefois limités. L'industrie alimentaire suisse exporte des marchandises contenant du sucre pour un montant de près de 3 mia. de francs par an. En l'absence de mesures de compensation des prix pour le sucre présent dans les produits agricoles transformés, les produits sont en concurrence directe avec leurs équivalents européens. Le prélèvement du droit de douane minimal affecte donc aussi la compétitivité des produits transformés. Des prix du sucre plus élevés affaiblissent la position concurrentielle des producteurs indigènes, menaçant ainsi les ventes en Suisse et à l'étranger.

L'industrie sise en aval, importante pour l'économie nationale et comprenant des secteurs tels que le chocolat, les biscuits, les produits de confiserie, les produits laitiers et les boissons sucrées, est particulièrement touchée. Ces secteurs opèrent déjà dans un environnement de coûts élevés. Une protection minimale à la frontière augmente cette pression déjà forte, incitant à délaisser le sucre suisse au profit du sucre importé dans le cadre du trafic de perfectionnement actif.³²

²⁵ [23.4154 | Quel est l'impact de la protection douanière minimale appliquée au sucre | parlement.ch](#)

²⁶ [Der Schweizer Bauer: Zuckerrüben: Bonus für zusätzliche Flächen](#)

²⁷ [Le canton de Vaud a son "Plan phyto" | État de Vaud](#)

²⁸ [Der Kanton Thurgau fördert weiter den Bahntransport der Zuckerrüben | Kanton Thurgau](#)

²⁹ [23.4154 | Quel est l'impact de la protection douanière minimale appliquée au sucre | parlement.ch](#)

³⁰ (OECD 2021).

³¹ [19.4624 | La production suisse de sucre est en grand danger | parlement.ch](#)

³² [FF 2021 748 - initiative parlementaire. Stop... | Fedlex](#)

Qu'est-ce que le trafic de perfectionnement actif ?

Le trafic de perfectionnement actif est un régime douanier qui permet d'importer temporairement des marchandises en Suisse en franchise douanière ou avec un droit au remboursement des droits de douane à l'exportation, de les y transformer, avant de les réexporter.³³

La perte de certains gros acheteurs qui renonceraient au sucre suisse en raison de prix du sucre non compétitifs représenterait un danger considérable pour l'industrie sucrière suisse. Parallèlement, les PME sont confrontées à des défis spécifiques, puisqu'elles ne peuvent pas passer aussi facilement au trafic de perfectionnement actif, ce qui implique des investissements. Ainsi, les PME sont-elles encore plus désavantagées.

Or, cela ne nuit pas seulement à la compétitivité, mais met également en danger les emplois dans l'industrie alimentaire qui représentent au total 74'000 équivalents temps plein. Un droit de douane minimal ancré dans la loi garantit un niveau de prix durablement plus élevé pour le sucre sur le marché intérieur, obligeant à long terme les entreprises alimentaires transformant du sucre à repenser leurs stratégies de production.

Les coûts supplémentaires exacts engendrés par les seules conséquences directes de la protection douanière minimale ne peuvent être qu'estimés. L'industrie alimentaire indigène transformant chaque année environ 200'000 tonnes de sucre en Suisse pour l'écouler dans le pays ou dans l'UE, le coût total d'une différence de prix de 7 francs par 100 kg pourrait atteindre 14 mio. de francs.³⁴

3.2. Objectifs de protection environnementale

En 2021, les Chambres fédérales ont adopté l'objectif de réduire de 50 % les risques liés aux produits phytosanitaires pour les eaux de surface, les eaux souterraines et les habitats semi-naturels d'ici à 2027.

Des efforts similaires sont déployés au sein de l'UE. Ainsi, un rapport du Conseil fédéral du 22 juin 2022 montre que les exigences environnementales dans l'agriculture suisse ne sont pas plus élevées en comparaison internationale, notamment avec l'UE. Dans le cadre de la stratégie *De la ferme à la table*³⁵, l'UE fixe des objectifs ambitieux à l'agriculture. L'utilisation de pesticides doit être réduite de 50 % d'ici à 2030. Le même objectif s'applique aux risques liés à l'utilisation de pesticides. D'ici 2030, la part de terres agricoles biologiques dans l'UE doit atteindre 25 %. En outre, le nouveau Règlement sur l'agriculture biologique, introduit en 2021, fixe des normes plus strictes pour l'agriculture biologique.

Il n'existe pas d'étude spécifique à la culture betteravière, mais les pratiques particulièrement respectueuses de l'environnement, telles que le renoncement aux produits phytosanitaires ou l'utilisation de techniques ménageant les sols, sont encouragées en Suisse par les paiements directs.

3.3. Recommandation du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral reconnaît le durcissement croissant des conditions du marché pour l'économie sucrière suisse au cours des dix dernières années, mais il s'est prononcé à plusieurs reprises contre une protection douanière minimale pour le sucre. Ce faisant, il a tenu compte des avis des associations économiques, des syndicats, du commerce de détail et de la gastronomie. Cela se reflète notamment dans la prise de position sur l'initiative parlementaire *Stop au bradage ruineux du sucre !*, dans la réponse à l'interpellation *Quel*

³³ [Trafic de perfectionnement actif](#)

³⁴ [FF 2021 748 - initiative parlementaire. Stop... | Fedlex](#)

³⁵ [European Commission: Farm to Fork Strategy](#)

Compactus | Soutien du sucre suisse

est l'impact de la protection douanière minimale appliquée au sucre ?, ainsi que dans le rapport sur le postulat Mesures contre une désindustrialisation dans le secteur agroalimentaire.

Le Conseil fédéral souligne que le droit de douane minimal pour le sucre favorise la distorsion du marché et affecte considérablement la compétitivité tant de l'industrie sucrière que de l'industrie alimentaire transformant du sucre. Les secteurs industriels de la chocolaterie, biscuiterie et confiserie, qui opèrent déjà dans un environnement de prix élevés et dans des conditions de concurrence difficiles, sont particulièrement concernés.

En outre, le Conseil fédéral fait valoir que la réglementation mixte des taux de droits de douane et des contributions de soutien au niveau de la loi et de l'ordonnance rend le développement flexible des instruments de soutien plus difficile. Un ancrage du droit de douane minimal dans la loi pourrait en outre créer une inégalité de traitement pour les autres produits agricoles et constituer un précédent indésirable pour les décisions futures.

Dans la pratique, la protection douanière minimale de 7 francs par 100 kg de sucre n'a eu un effet réel que pendant 26 mois sur un total de 58 (situation en octobre 2023). Compte tenu de la forte hausse des prix sur le marché de l'UE, le Conseil fédéral ne voit donc pas la nécessité de maintenir ce droit de douane minimal.

Le Conseil fédéral souligne que si la protection douanière minimale a pu apporter un soutien à court terme, elle aurait à long terme des effets négatifs sur l'industrie de transformation et sur l'économie dans son ensemble. C'est pourquoi il rejette le maintien de la protection douanière minimale, se prononçant plutôt en faveur d'un soutien ciblé de l'économie sucrière par le biais de contributions aux cultures particulières. Cette mesure a l'avantage de ne pas nuire à la compétitivité des industries sises en aval.